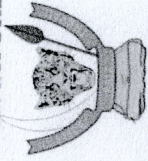


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 162/2024

AUX ETABLISSEMENTS KAMBALE MACHOZI

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MDNAC/CAB/010/2024, conclu avec le Ministère de la défense nationale et anciens combattants, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million cent treize mille, quarante-six centimes (USD 1 113 000,45) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains sept mille sept cent nonante un (USD 7 791,00), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/08/2024.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



Me. Claude KAYINDI
Directeur Général